

REUNION DU MARDI 09 MARS 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE NEUF MARS A VINGT HEURES,
le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 03 mars 2021 s'est réuni à la Salle des Fêtes
en séance huis clos sous la présidence de Monsieur Laurent LEMARCHAND, Maire de
SALLENELLES.

Étaient présents : MM MAHEUX Jérôme – BRICHART Junior – VEAUX Charles -
LARSONNEUR Jean-Louis – MARTIN LELIEVRE Catherine – GERMAINE
Noémie BUSSON Christophe – DAGORN Pascale – CHRETIEN Paola –

Etaient excusés : Mme Ingrid CHAUME qui a donné pouvoir à Mr Laurent LEMARCHAND
Mr Junior BRICHART qui a donné pouvoir à Mme Pascale DAGORN
Madame Noémie GERMAINE a été élue secrétaire de séance.

1 / Approbation du conseil du 12 janvier 2021 :

Le conseil municipal du 12 janvier ne soulève aucune remarque.

2/ Délibération attribution d'une prime médaille du travail à Mr CARTON Hervé :

Le Maire a proposé une prime de 150 euros pour accompagner la remise de la médaille du Travail
(20 ans) de Monsieur Hervé CARTON.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord à l'unanimité

Vote POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La médaille du travail et le diplôme de la Préfecture ont été remis à l'intéressé par Monsieur le
Maire.

3/ Délibération projet d'aménagement de sentiers piétonniers zone bunker et terrains Francois :

Un projet d'aménagement a été déposé par le conservatoire du littoral. Ce projet concerne
l'aménagement d'une zone d'observation sur le bunker de Merville-Franceville, le chemin jaune
et le chemin en crête de digue.

Le conseil après en avoir délibéré, donne un avis défavorable à ce projet, car il ne tient pas
compte, ni des observations du conseil municipal, ni de l'avis des personnes ayant écrits à
l'enquête publique, ni de l'avis du commissaire enquêteur.

Le conseil réaffirme sa volonté que soit conservé le chemin le long de la roselière, le chemin 'petit
pont en bois », en plus de ceux proposés dans le projet.

Vote POUR : 0 CONTRE : 11 ABSTENTION : 0

4/ Délibération validation blason officiel de la commune :

Monsieur le Maire indique au conseil qu'à ce jour, après renseignement pris aux archives départementales, il n'existe aucun blason officiel à Sallenelles.

Après recherches sur plusieurs supports, nous avons découvert 7 blasons différents pour notre commune.

Nous avons demandé à Monsieur Denis JOULIN, écrivain et historien, spécialiste des blasons et de l'écriture héraldique, de nous confectionner un blason sur les bases de l'écusson datant de 1975 afin de finaliser ce manquement.

Ce blason est défini comme suit en langage héraldique :

« Taillé de gueules à deux léopards d'or armés et lampassés d'azur l'un au-dessus de l'autre ; et d'azur au navire viking d'argent voguant sur une mer onnée de sinople, habillée d'une voile carrée aussi d'argent chargée d'une croix pattée de gueules ; à la barre rétrécie d'or brochant sur la partition, chargée de trois canards de sinople volant vers senestre dans le sens de la barre »

Le Maire propose au conseil de valider ce blason qui deviendra officiel après validation de la Préfecture et enregistré aux archives du calvados.

Après en avoir délibéré le conseil se prononce comme suit :

Vote POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

5/ Information par les délégués des commissions :

Néant

6/ Informations diverses :

Le Maire informe :

- Au sujet du remplacement du moteur des cloches de l'église, nous attendons toujours la réponse de notre courrier de demande d'aide.
- Point vaccinations : nous avons 29 personnes de plus de 75 ans, depuis le début une liste a été constituée afin de répondre à d'éventuelles propositions de places pour le centre mobile de vaccination.

A ce jour, nous avons eu 3 places de disponibles grâce à cette structure. La liste est réactualisée en fonction de l'avancée des vaccinations.

Présentation de l'affiche Bienvenue à Sallenelles avec le logo des commerces et entreprises, elles seront installées après validation du nouveau blason par la Préfecture.

Nous avons subi un dépôt sauvage de déchets dans la baie. Le personnel communal a tout nettoyé, trié et déposé en déchetterie. Lors de l'enlèvement des déchets, il a trouvé un courrier et un passeport avec une adresse valide. Avec l'aide de la gendarmerie de Troarn, nous avons retrouvé l'auteur qui a reconnu les faits. Une somme de 500 euros lui a été demandée pour frais d'enlèvement.

Les bordures du « haricot » d'entrée de village ont été abîmées par le transport concernant les travaux au Moulin d'eau. Nous avons demandé à l'entreprise d'effectuer les réparations.

Sushitruck nous a confirmé sa présence de vente à emporter à compter de juin 2021.
Le jour de présence reste à définir.

Un bouquet de fleurs a été acheté par la commune pour le décès de Mr AUGER Marc.

Mme Pascale DAGORN a demandé où en était l'achat du miroir pour le Moulin d'eau.

Réponse : l'achat est prévu dans les meilleurs délais.

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun autre sujet abordé
La séance est levée à 21 heures 05 minutes.

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal